

Présentation au CONSEIL MUNICIPAL du 23 Février 2021
Compte Rendu

Etaient présents : J.M. COLLARD, J.M. FAVAUT, A. FERIOLI, M. GERARD, M. GIRON, J. HERY, H. KIEFFER, M. LACROIX, B. LEFEVRE, S. LEMAIRE, J. PLANTEGENET, M. SIATKA, S. DESSENANTE, A. EICHWALD, S. MENNUNI THIEBLEMONT, M. PERIN, M.C. REICHART, R. MAILLARD, E. LOMBARD, **Etait Absent avec pouvoir** : D. SOLTANI pouvoir à E. LOMBARD

Election du secrétaire de séance : Joel HERY

1- Lecture du compte rendu du 23 janvier :

- a. Hélène KIEFFER fait état d'un tract distribué par madame CAPPIELLO dans les 4 villages sur le projet photovoltaïque. Elle aurait déjà reçu une cinquantaine de réponses mais des gens qui souhaiteraient avoir des explications.
- b. Alain FERIOLI répond dans un premier temps que toutes questions diverses doivent être adressées par écrit au moins quarante huit heures à l'avance. Il rappelle aussi que tous les documents présentés en commission restent CONFIDENTIELS et ne doivent pas sortir du cercle des conseillers municipaux. Le dossier de Total a été transmis le lendemain d'une commission, et la simulation des panneaux photovoltaïque a été faite d'après le plan de Total et devait rester un élément de réflexion de commission mais ne pas se retrouver sur le tract. Il précise qu'à partir d'aujourd'hui plus aucun document ne sera transmis ou communiqué aux conseillers avant qu'il ne soit validé en Conseil Municipal ; le tract en question est donc prématuré et ciblé d'où les interrogations de ces personnes. Il faut attendre le résultat des levés topo et ensuite de l'étude environnementale pour avoir des informations plus précises sur le projet. C'est à ce moment-là qu'une information ou une réunion publique permettra de présenter le projet à la population.
- c. Le Maire signale qu'une information à ce sujet sera faite sur le prochain bulletin municipal.

2- Présentation et validation du compte administratif services des eaux, le Maire s'étant retiré le CA est adopté à 17 pour et 1 contre (R. MAILLARD),

3- Présentation et validation du compte administratif service assainissement, le Maire s'étant retiré le CA est adopté à 17 pour et 1 contre (R. MAILLARD),

4- Présentation et validation du compte administratif du budget commune, le Maire s'étant retiré le CA est adopté à 16 pour et 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON),

5- Affectation des résultats service des eaux : adoptée à 18 pour et 1 abs (R. MAILLARD)

Le Maire rappelle que nous travaillons toujours à utiliser l'excédent de façon à se retrouver à zéro le jour où il faudra transférer ce service à la CODECOM, si la loi ne change pas.

6- , Affectation des résultats service assainissement: adoptée à 17 pour et 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON)

7- Affectation des résultats budget Commune : adoptée à 17 pour et 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON)

8- Validation des comptes de gestion du trésorier : le maire rappelle au conseil que nos comptes administratifs doivent être en parfaite corrélation avec les comptes du trésorier, ce qui est le cas : il est proposé au conseil de valider ces comptes de gestion :

- a. Service des eaux : 17 pour 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON)
- b. Service assainissement : 17 pour 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON)
- c. Budget commune : 17 pour 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON)

9- Autorisation d'occupation et d'aménagement du domaine public :

Le maire fait lecture de la lettre de monsieur Dominique MILLOT, rue du cardinal de Retz qui sollicite l'autorisation d'aménager le devant de sa porte notamment l'accès à son garage.

Le maire rappelle que ce type d'autorisation est accordé avec la restriction que le jour où la commune propose un aménagement global ceux réalisés par les particuliers sont susceptibles d'être remis en cause.

La proposition est adoptée à l'unanimité

10- Ville issey offre d'achat grange rue du moulin :

Nous venons de recevoir une offre d'achat pour une grange sur Ville-Issey. Le maire rappelle que la Commune est propriétaire d'une grange rue du moulin. Grange acquise en 2011 dans le but d'avoir un accès et une possibilité de raccordement assainissement de la Place de la mairie. Nous l'avons acquise avec le petit terrain devant pour 20 000€. Cette grange est actuellement louée à MC

THERMIQUE depuis 2015. Nous venons d'avoir une proposition d'achat par Mme HENRY et M. SIMON de VILLE ISSEY pour la somme de 13 000€.

S'il y a vente, nous gardons le terrain et incluons une servitude de canalisation. La grange est vétuste : la toiture est à revoir, il n'y a pas de mur mitoyen complet d'un côté se sont des planches de bois.

Marcel GIRON trouve que l'offre est basse et que c'est dommage que cette grange soit vendue encore en grange alors que pour la place de la mairie et la rue du moulin cela serait bien d'y avoir une maison d'habitation.

Le Maire lui répond qu'effectivement ce serait l'idéal, sauf que nous cherchons à la vendre depuis 5 ans et on ne trouve pas d'acquéreur malgré les visites que nous avons pu faire.

Il est proposé au conseil d'accepter cette offre. Proposition adoptée à 16 pour, 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON) et 1 abst (S. LEMAIRE)

11- Demande de subvention Voie verte : le Maire rappelle que nous avons un projet de création d'une voie verte entre Euville et Vertuzey. Il rappelle qu'afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subventions et que le dossier soit considéré comme complet il faut y joindre une délibération. Il est donc proposé de déposer la demande de subvention pour la voie verte Euville Vertuzey à la préfecture pour un montant HT de 167 430.50€ subventionnable à 80%. Ce dossier serait inscrit en seconde priorité, la première étant les terrains multi sports.

- a. M. GIRON trouve que ce dossier nécessiterait l'intervention d'un bureau d'études pour prendre en compte les aspects sécuritaires ;
- b. Le maire lui répond que non, n'ayant pas de complication particulière. Nous avons rencontré la VNF et le Département pour la route. Il n'y a pas de prescription spécifique. De nous-mêmes nous avons quand même pris en compte cette aspect et avons proposé de planter des haies aux endroits litigieux ;
- c. M. GIRON trouve que le montant est trop faible et que l'on risque d'avoir des surprises
- d. Le Maire lui répond qu'une marge a été prise en compte pour d'éventuelle surprise. Charge à nous lors de l'élaboration du cahier des charges d'être le plus précis possible.

Il est proposé au conseil de valider et d'autoriser le maire à déposer cette demande de subventions : proposition adoptée à 17 pour et 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON).

12- Demande de subvention Etude aménagement rue de la Dixme : le maire rappelle au conseil que nous avons comme projet la rénovation et l'aménagement d'une partie de la rue de la Dixme à Aulnois sous Vertuzey. Il rappelle qu'afin de pouvoir déposer le dossier de demande de

subventions et que le dossier soit considéré comme complet il faut y joindre la délibération. Il serait donc proposé de déposer la demande de subvention en DETR pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'aide à la décision pour l'aménagement de la rue de la Dixme à Aulnois sous Vertuzey pour un montant HT de 6 400.00€ subventionnable à 50%. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13- Demande de subventions pour travaux de voirie, de marquage et de signalétique : le maire rappelle que nous envisageons des travaux dans le cadre de la sécurisation des piétons, d'organiser le stationnement par du marquage au sol et de la signalétique, il précise que nous avons la possibilité d'obtenir des aides du Département au titre des amendes de police. Il est donc proposé au conseil d'accepter de solliciter le Département pour ce type de travaux dont le montant s'élève à 110 000€.

- a. **Marquage au sol :** Vertuzey rue sous les Vignes, Euville, rue du Port, rue Jeanne d'Arc, rue des carrières,
 - b. **Création de trottoirs :** Eville chemin des Périlleux, une portion rue Jeanne d'Arc niveau des écoles, rue Jeanne d'Arc en arrivant de Commercy. A Aulnois sous Vertuzey création de trottoirs sortie du Village jusqu'à la féculerie ;
 - c. Remise aux normes (gabarit) du chemin saint Etienne Champ
 - d. Reprendre un peu de signalétique au travers de panneaux adaptés
- Proposition adoptée à 17 pour et 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON).

14- Centre de gestion : le maire propose d'autoriser le centre de gestion de la Meuse à lancer un nouvel appel d'offres pour le renouvellement de l'assurance groupe et donc de prendre en compte le personnel de la Mairie. Il nous sera ensuite demandé si nous souhaitons y adhérer.

- a. Anita EICHWALD demande en quoi consiste cette assurance.
- b. Sandrine et Emma lui explique que cette assurance prend en compte les maladies du personnel et qu'au-delà des 10 jours, cette assurance prend en charge et nous rembourse les salaires afférents à ces personnes malades.
- c. Le maire précise que pour nous c'est rentable, dans le CA nous avons vu une somme de 32 000 € de remboursement. Il précise que les grosses structures préfèrent être leur propre assureur du fait que la cotisation est au prorata du nombre de salarié.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

15- Service civique : le maire rappelle que la commune réfléchit à la mise en place d'un service civique pour le lancement de la bibliothèque. Il

est proposé au conseil, dans un premier temps, de solliciter l'agrément afin de pouvoir mettre en place ce service civique. Un dossier serait donc mis en place avec les missions proposées. Suite à des entretiens nous aurons le choix du candidat en privilégiant des personnes (entre 18 et 25 ans) de nos villages si possibles. Contrat d'une durée maximum de 12 mois en générale 8 mois rémunération prise en charge à 80% par l'état (environ 580.62€) et une charge communale de 107.58€ par mois.

La proposition est adoptée à 16 pour et 3 abst (R. MAILLARD, M. GIRON, A. EICHWALD)

16- Facturation à monsieur SFREGOLA : le maire signale que nous avons dû intervenir chez monsieur SFREGOLA à Ville Issey, place de l'église, suite à une casse sur la canalisation dans sa cave par l'entreprise qui était chargée de réaliser son isolation. Il est proposé de refacturer le montant de la réparation par nos agents soit : 108.20 €.

- a. M. GIRON demande pourquoi on ne facture pas directement à l'entreprise,
- b. Le maire répond que la commune ne connaît que le propriétaire, charge à ce dernier de réclamer le remboursement à cette entreprise.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

17- Ouverture de crédit : le maire propose au conseil une ouverture de crédit en attendant le vote du budget pour le paiement d'un complément de facture Chardot TP pour la réalisation du surpresseur à Vertuzey pour 4 200€.

- a. Anita EICHWALD s'interroge sur ce qu'est une ouverture de crédit
- b. Emma LOMBARD lui répond que tant que le budget n'est pas voté on ne peut pas payer d'investissement. Avec une ouverture de crédit on pourra le faire sachant que la somme sera reprise dans le budget primitif !
- c. M. GIRON se demande si ce n'est pas une carte blanche que l'on donne au maire pour toutes sortes de dépenses !
- d. Le Maire lui répond que non, car une ouverture de crédit se fait sur un compte et une opération d'investissement très précise,

Proposition acceptée à l'unanimité

Questions diverses : R. MAILLARD avait envoyé un mot demandant ou en était la réflexion sur la mise en sens unique de la rue du Château Bas.

Le maire lui répond qu'effectivement la réflexion était restée dans les tiroirs argumentant le fait que cette rue n'est ni plus ni moins une impasse, que ceux qui y circulent sont des résidents nous ne voyons pas l'utilité de mettre en place ce sens unique. Toutefois si la demande persiste, une enquête sera faite auprès des 14 foyers afin d'obtenir leur avis.

Le Maire clos la séance du conseil Municipal à 22h 30.

Le Secrétaire de séance
J. HERY

CONFIDENTIEL